

# LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

## ÉTÉ 2006

Site internet : <http://amistpalais.free.fr>

page 1

**EN PAGES INTÉRIEURES, CE QUE VOUS N'AVEZ PU LIRE DANS REFLETS :  
LES ARTICLES CENSURÉS PAR LA MUNICIPALITÉ**

## VENDREDI 11 AOÛT 2006 À 21 HEURES

À LA SALLE DES FÊTES DE SAINT-PALAIS, RUE DU LOGIS VERT,  
**RÉUNION PUBLIQUE DES AMIS DE SAINT-PALAIS**  
avec une conférence de M. Michel Lamy, professeur honoraire des universités  
**L'ÉCOLOGIE DANS TOUS SES ÉTATS**

L'écologie présente trois états différents.

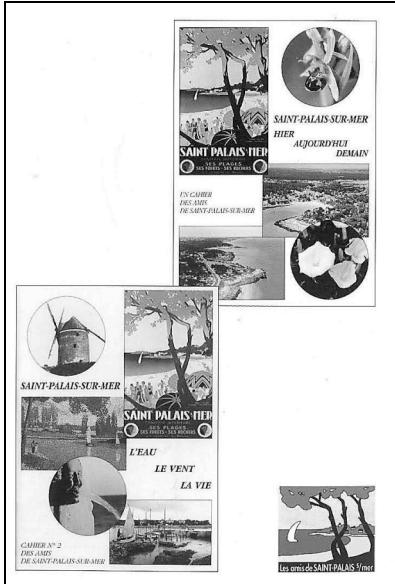
D'abord c'est une science, reconnue par la communauté scientifique. L'objet d'étude a changé au cours du temps, passant de l'écosystème à la biosphère et à la biodiversité, du local au global. L'homme, mis en cause, devient alors acteur et auteur de l'écologie humaine.

Ensuite, l'écologie a donné lieu à une philosophie, l'écologisme, qui a conduit au développement de mouvements associatifs dont ceux de défense de l'environnement.

Enfin, l'écologie est devenue politique avec des partis, des programmes d'action et même, pour la France, depuis 2002, un ministère de l'Ecologie et du Développement durable. « *La Charte de l'environnement* » a été annexée à la constitution française depuis le 1er mars 2005 (loi constitutionnelle n° 2005-205).

Science, philosophie, politique et leurs acteurs doivent collaborer au bénéfice de tous ceux qui sont soucieux du devenir de la biosphère, de la biodiversité et finalement de l'homme.

*Michel Lamy*



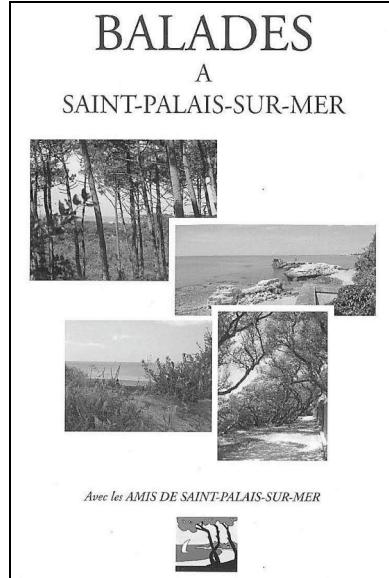
### VIENT DE PARAÎTRE

#### BALADES A SAINT-PALAIS-SUR-MER

*Après deux cahiers, les Amis de Saint-Palais éditent un guide de balades à pied et en vélo ...*

*En vente 5 € à l'OMT, dans les commerces et par correspondance (bon de commande p. 4)*

*Le 2<sup>ème</sup> cahier des Amis de Saint-Palais est encore disponible au prix de 5 €.*



### ASSAINISSEMENT (suite)

Malgré un avis plus que critique du Conseil supérieur d'hygiène publique de France, le Préfet de la Charente-Maritime a, le 13 janvier 2006, donné son feu vert à la création d'une station d'épuration estivale à La Palmyre qui rejette ses eaux à Saint-Palais. C'est une erreur car la station d'épuration de Saint-Palais est saturée été comme hiver et le rejet en mer des eaux traitées est un gaspillage d'une ressource rare. Une solution existe : construire dans l'arrière-pays, à Étaules et à Saint-Sulpice de Royan, à deux points de confluence du réseau existant, des stations de taille limitée, fonctionnant toute l'année et dont les eaux traitées seraient utilisées pour l'agriculture. Les Amis de Saint-Palais ont à nouveau saisi le Tribunal administratif de Poitiers (qui, le 25 novembre 2004, a déjà condamné l'Etat pour son refus de faire entendre raison à la Communauté d'agglomération).

# LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

## ÉTÉ 2006

Site internet : <http://amistpalais.free.fr>

page 2

### Rénovez, rénovez, il en restera toujours quelque chose

(Libre expression)

*C'est vrai, lorsque nous avons appris que le centre de Saint-Palais allait être rénové, nous étions aux anges. Enfin ! Nous pensions avoir une large avenue ombragée, des pistes cyclables, pas d'embouteillages, de pollution, de klaxons, de gaz carbonique ... Le bonheur quoi !*

*Hélas, il nous a fallu déchanter. Pas un arbre de plus, même pas un pauvre bégonia planté ici ou là dans une vasque en ciment. Et un vénérable chêne vert de moins !*

*Par contre, le béton est roi. Remarquez, il paraît qu'il est de couleur sable avec des pavés en torsade pour évoquer la mer. C'est vrai que cela fait furieusement balnéaire.*

*Et alors, côté circulation, c'est grandiose, nous avons hérité d'une zone à 30 Km/h où véhicules à essence de pétrole, vélocipèdes, piétaillle se meuvent dans la plus parfaite anarchie.*

*Officiellement, dans une zone à 30 Km/h le piéton et le vélo tiennent le haut du pavé, plus besoin de passage protégé. Se faire renverser à 30 à l'heure, c'est quand même terriblement tendance !*

*Bien sûr, côté pollution, ça ne contribue pas à la régénération de notre pauvre couche d'ozone.*

*Et quand, par là-dessus, il vous arrive, portée par un petit vent d'est, une subtile fragrance issue de la station d'épuration ... Ah ! pour un peu, on se croirait à Saint-Palais ! Donc, voilà ...*

**Le rénové grincheux**

### Depuis la Lettre des Amis de Saint-Palais de l'Été 2005 ...

**Hôtel du Golf** : la municipalité a dû y renoncer à la suite d'un avis défavorable du commissaire enquêteur.

**Gradins du Parc du Marais** : la municipalité semble avoir renoncé à son projet.

**Parking dans le Parc du Marais** : le Tribunal administratif vient d'annuler l'autorisation accordée.

*Reflets devrait être le journal de tous les Saint-Palaisiens (qui le financent par leurs impôts). Tel n'est pas le cas. Depuis quelques mois, la municipalité censure de façon quasi-systématique les contributions des Amis de Saint-Palais. Leurs opinions, qui décryptent un discours officiel en trompe l'œil, dérangent apparemment d'autant plus qu'elles semblent très largement partagées.*

### L'article qui aurait dû paraître dans Reflets de mai 2006

#### Les travaux du Centre-Ville

La première tranche des travaux de voirie du centre-ville n'est pas encore achevée et il est trop tôt pour se faire une opinion définitive. Mais quelques observations viennent à l'esprit.

**Le ciel a été dégagé** ; poteaux et fils électriques ont disparu et l'amélioration est évidente.

**Il y a beaucoup de minéral** et une absence totale de végétal. Pour l'avenue de la République, de l'Office du Tourisme à la Pharmacie, c'est sans doute acceptable, mais il ne faudrait pas que le même choix soit fait pour la place du Commerce et la place Cheyroux.

**Où passeront les vélos** ? Slalomeront-ils sur les trottoirs entre les piétons et les étals souvent conquérants ? Resteront-ils sur l'étroite chaussée au risque que les automobiles les frôlent et les déséquilibrent ? Le cycliste n'est manifestement pas le bienvenu à Saint-Palais. A Nauzan, la piste cyclable venant de Vaux ne s'arrête-t-elle pas à l'entrée de la Commune ?

**L'automobiliste aussi paraît être l'ennemi du Saint-Palais nouveau** : il circule au pas et ne peut plus guère stationner. Tout est fait avec la volonté sournoise de le décourager. Il s'agit là d'un phénomène de mode, mais peut-être faudrait-il réfléchir avant de le suivre aveuglément. Réduire, voire interdire, la circulation automobile, se conçoit fort bien dans des centres-villes dépourvus de circulation de transit, équipés de parkings souterrains et de transports en commun performants. Tel n'est pas notre cas.

À tout le moins, la création d'une voie de contournement et un réaménagement intelligent du parking de la place du Rhâ (ce que compromet « l'immeuble de services » prévu à la place de l'Hôtel du Commerce) auraient-ils dû être un préalable. Mais, **mise avant les bœufs, la charrue paraît toujours plus clinquante** ! Quant à la récolte ? A suivre ...

**Alain Géniteau**

# **LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS**

## **ÉTÉ 2006**

*Site internet : <http://amistpalais.free.fr>*

*page 3*

**L'article qui aurait dû paraître dans Reflets de juillet 2006**

### **Du POS au PLU : la vigilance s'impose**

Avec la présentation le 23 mai d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (*PADD*), la municipalité a dévoilé les grandes lignes de ce que pourrait être le futur Plan Local d'Urbanisme (*PLU*).

Le vocabulaire employé dans le *PADD*, et à travers lui les objectifs affichés, « *conforter* », « *requalifier* », « *préserver* », « *intégrer* », « *identifier* », « *maintenir* », sont des plus prometteurs et il faut féliciter la municipalité pour avoir su choisir pour la préparation du *PADD* un cabinet ayant incontestablement d'immenses qualités de communiquant.

Au-delà, plusieurs questions se posent toutefois :

**1) Le projet présenté part d'un postulat : le maintien du taux de croissance de la population locale est inéluctable et il faut donc libérer des terrains pour la construction : « *la commune devra fournir d'ici 10 ans 620 logements* ».**

Mais le constat d'une population en augmentation constante et régulière depuis de nombreuses années nous impose-t-il obligatoirement de continuer à suivre ce processus ? N'y a-t-il pas un temps où cette croissance devra être freinée ... justement pour permettre la durabilité du développement ? Pourquoi faudrait-il toujours ouvrir de nouveaux hectares à la construction ? Et que ferons-nous dans dix ans ... dans vingt ans ?

La poursuite d'une urbanisation sans limite amènera une destruction des paysages, une modification irréversible du cadre de vie, une détérioration du vivre ensemble des résidents et saisonniers. Est-ce là ce que nous voulons ?

Certes, nous entrons dans une ère où la génération du baby-boom devient celle du papy-boom. Mais, nous le savons déjà, c'est là le propre de la démographie, la tendance s'inversera dans une vingtaine d'année. Faut-il vraiment détruire notre environnement pour une cause passagère ?

***Une municipalité fatiguée, dont près du tiers des membres a déjà démissionné, veut profiter de la prolongation exceptionnelle d'un an de son mandat, liée au calendrier électoral chargé de 2007, pour bouleverser de fond en comble le Plan Local d'Urbanisme en revenant au triste temps du béton roi. Avec tous ceux qui voudront les rejoindre, les Amis de Saint-Palais agiront pour préserver tant le patrimoine de la Commune, garant d'un avenir économique prospère et durable, que le cadre de vie des Saint-Palaisiens d'aujourd'hui et de demain.***

### **2) Où trouver de nouveaux hectares ?**

Le Plan d'Occupation des Sols de 2002 délimite des « *coupures d'urbanisation* » constituées de parcelles agricoles, de terrains de camping et de colonies de vacances.

Selon le *PADD*, avec des parcelles en friche où prospéreraient les ronciers, des campings bourrés de mobil homes, des colonies de vacances à l'abandon, ces « *tranchées vertes* » seraient devenues des « *dents creuses* » à combler !

Pourtant, le côté champêtre n'est-il pas encore recherché par les résidents et les vacanciers ? Saint-Palais doit-il vraiment devenir une cité ? Ne convient-il pas de veiller à préserver de grands espaces non construits, cultivés ou pas, où la nature ait encore des droits ?

### **3) Les « *tranchées vertes* » ne pouvant suffire à satisfaire les besoins, il conviendrait de densifier.**

Mais qui ne sait que le prix d'un terrain est fonction des droits à construire qui lui sont liés ?

Autoriser la densification, c'est provoquer une augmentation générale du prix des terrains constructibles ! Est-ce bien là l'objectif recherché ?

### **4) La circulation est aussi un problème lié à la densité.**

Les routes, les parkings suffiront-ils ? N'allons nous pas vers des charges nouvelles pour la collectivité et des destructions de sites ?

Une diminution sensible de l'emprise de l'automobile ne peut être réelle sans la mise en place de transports collectifs performants, sans privilégier l'utilisation des vélos et sans la création de services de proximité. Et, même avec de la volonté, ce n'est pas simple !

En résumé, le « *développement durable* » est le parent pauvre du projet présenté qui semble être surtout un projet « *d'aménagement* », voire **un projet pour « aménageurs »**.

# **LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS**

## **ÉTÉ 2006**

*Site internet : <http://amistpalais.free.fr>*

*page 4*

### **Encore PLU**

*(Le coin du poète)*

*Avant la fin de son mandat, la municipalité actuelle veut remplacer le POS par un PLU et elle met tout en oeuvre pour que ce PLU PLUt. Mais à qui doit-il plaire ?*

*Le processus engagé actuellement risque de nous conduire à un PLUs plutôt qu'à un PLU,*

- *PLUs d'habitants, en hiver et en été,*
- *PLUs de maisons et d'immeubles pour les loger,*
- *PLUs de routes et de lieux minéralisés et imperméabilisés pour leur permettre de circuler et stationner.*

*Les PLUs nous entraînent vers des moins,*

- *moins d'espaces pour chacun,*
- *moins de zones naturelles satisfaisant les paysages,*
- *moins d'espaces verdoyants ou secs où vagabonde la biodiversité.*

*Nous risquons de nous faire PLUmer notre environnement si nous restons bien sagement dans notre PLUmard !*

*Il y a pour certains de la PLUs-value en perspective, mais cela doit-il nous amener à vivre serrés les uns contre les autres comme dans un PLUmier. Même le PLUvial peut poser question : où évacuer ? Quant aux eaux usées, même retraitées, on n'en veut PLUs.*

*Certes, le PLUralisme, voire le PLURinalisme, nous invitent à concevoir une cité où tous auront une place et une reconnaissance mais dans un PLU cohérent avec un Saint-Palais durable. PLUtôt moins que PLUs serait une sage préférence.*

*Et si le PLU n'était qu'une question d'équilibre entre PLU et PLUs ? Comme disait une pub « C'est beau, l'équilibre » mais c'est difficile à concevoir ! Tous aux PLUches ! Prenons le problème à bras le corps afin que sur le PLU, des trésors de sagesse aient PLU.*

*Le PLUmitif*

***Le 29 juin, la municipalité a fait abattre sans réflexion préalable un superbe chêne vert qui se trouvait devant l'Office du Tourisme. Les avis sont plus que partagés sur la nécessité d'un tel abattage tant le chêne vert est une espèce résistante. Le mal est hélas fait, mais tout arbre abattu sur la voie publique devrait être remplacé sans délai par un arbre d'une espèce locale (chêne vert, chêne, pin maritime, frêne) en évitant toute banalisation liée aux engouements de la mode (palmier, olivier, platane, ...).***

### ***Les Amis de Saint-Palais-sur-Mer ! Qui sont-ils ? Que font-ils ?***

*Créée en 1985, agréée comme association de protection de l'environnement en 1990, l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer réunit « tous les amis de Saint-Palais-sur-Mer afin de leur permettre de prendre, dans le cadre de l'association, toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde et à la protection de son site ».*

Avec plus de 200 adhérents, l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer cherche à prévenir, dans la mesure de ses moyens, les atteintes au patrimoine naturel de la commune et au cadre de vie de ceux qui y résident ou séjournent :

- par des actions de formation et d'information, avec des réunions-débats, des sorties-nature, l'édition de Cahiers ...
- par des actions en justice contre les décisions d'urbanisme portant atteinte au site et contre les projets de grande envergure de promoteurs immobiliers, notamment en zone boisée littorale,
- par la promotion de projets d'intérêt général : maison de la forêt et de l'estuaire, tramway ceinturant la Presqu'île d'Arvert, refonte du schéma d'assainissement, traitement des eaux de ruissellement, reboisement, schéma de circulation, réflexion sur le thème « *Tourisme et Environnement* », accueil d'étudiants en stage ...

*Contacts : Michel Cornillier 05 46 39 47 71 – Danièle Marcou 05 46 23 11 59*

***REJOIGNEZ LES AMIS DE SAINT-PALAIS – COMMANDEZ « BALADES A SAINT-PALAIS »***

***M., Mme, Mlle***

***( ) \* adresse à Saint-Palais-sur-Mer :***

***( ) \* adresse extérieure (le cas échéant) :***

- *désire adhérer à l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer et verse la somme de (minimum 16 €) à titre de cotisation pour l'année 2006,*
- *commande exemplaires de « Balades à Saint-Palais-sur-Mer » et/ou exemplaires du 2<sup>ème</sup> Cahier des Amis de Saint-Palais au prix de 5 € l'unité et verse à cet effet la somme de €.*

***Coupon à détacher ou recopier et à adresser à M. Rémy Hivet, 33, rue des Thuyas, 17420 Saint-Palais-sur-Mer.***

***Chèque à établir à l'ordre de l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer.***

***\* en cochant cette case, indiquez votre préférence pour la réception du courrier.***